

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 8 juillet 2011
(convocation du 27 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50
Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00
M. BAUDRY Claude à Mme EWANS Marie-Christine
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00
Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30
M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à
Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M. DUBOS Gérard à partir de 14 h 00
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHaire Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA
Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu à partir de 15 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

LA SEANCE EST OUVERTE

Aquitaine Active - Programme d'actions 2011 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Aquitaine Active développe une offre de prestations de services et d'outils financiers pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire. 22 % de son activité de financement est réalisée sur le territoire de la CUB.

Aquitaine Active propose un savoir-faire et une offre de service complémentaires à celle des acteurs et dispositifs spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire, déjà soutenus par la Communauté urbaine de Bordeaux :

- outils d'amorçage de projets (mesure 423 du Fonds Social Européen, gérée par la CRESS Aquitaine ; Fabrique à Initiatives, incubateur de projets)
- structures d'hébergement permettant le test d'activités, telles que les couveuses et coopératives d'activité et d'emploi (Anabase à Bordeaux, Coop'Alpha à Lormont)
- outils de financement pour les micro-entreprises (prêts proposés par Gironde Initiative, CSDL, MIE, ADIE) et les publics spécifiques (chômeurs, personnes en difficulté)
- dispositifs ciblés comme CréaJeunes de l'ADIE (formations pour les jeunes entrepreneurs des quartiers prioritaires)
- outils de professionnalisation des structures (Dispositif Local d'Accompagnement)

Aquitaine Active a démontré sa capacité à agir dans un cadre de sécurité financière et de viabilité des projets, et permet aux partenaires publics de cibler leurs aides sur un territoire précis ou sur des secteurs d'activités spécifiques.

Face aux enjeux de consolidation, de développement et d'émergence des projets d'économie sociale et solidaire, un partenariat nouveau avec Aquitaine Active a été initié par la CUB, car il s'inscrit dans la volonté de mieux accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire implantés sur notre territoire, de concevoir une réponse de proximité en matière de diagnostic, d'expertise et de financement de ces projets.

1- Présentation de l'association Aquitaine Active

Association née en 2003, Aquitaine Active est affiliée au réseau France Active qui a été créé sous l'égide de la Fondation de France par la Caisse des dépôts et consignations, l'APCE, le Crédit Coopératif, la Fondation MACIF et des organisations caritatives. France Active fédère un réseau de Fonds Territoriaux qui ont pour mission de lutter pour l'insertion par l'économique en apportant aux porteurs de projet un accès au crédit, une expertise et un soutien financier (garanties sur emprunts bancaires et apports en fonds propres).

Aquitaine Active propose aux projets accompagnés des solutions de financement pour la création, le développement, la consolidation et la reprise d'entreprise. Les publics ciblés spécifiquement sont :

- les entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire (définition selon l'objet et les statuts juridiques)
- les structures d'insertion par l'activité économique
- les personnes en situation de précarité économique et sociale qui souhaitent créer leur propre entreprise

Aquitaine Active intervient :

- dans l'accueil des porteurs de projets : aide au montage technique (étude de marché, faisabilité économique et financière) en appui avec les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, de l'insertion et de l'ESS
- dans l'expertise économique et financière : mise en relation avec les banques, mobilisation de financements et de partenariats

Chaque projet recevable est présenté à un comité d'engagement. Celui-ci, réuni environ deux fois par mois, mobilise des bénévoles issus d'horizons différents (banques, réseaux, expert comptable, dirigeants d'entreprises) qui apportent des regards complémentaires sur les dossiers présentés. Le rôle du comité est de statuer sur les demandes d'interventions financières. Les compétences réunies par ses membres permettent d'évaluer la qualité des projets tant sur le plan économique et financier que sur le plan social.

Les principaux partenaires publics d'Aquitaine Active dans notre région sont l'Etat, la CDC, la Caisse d'épargne Aquitaine Nord, la Caisse d'épargne du Pays de l'Adour, la Région, et le Conseil Général de la Gironde ont rejoint les partenaires d'Aquitaine Active.

L'équipe d'Aquitaine Active est aujourd'hui composée d'un directeur de deux chargés de mission (Pôle ESS), de deux chargés de mission (Pôle TPE) et d'un poste de secrétariat/comptabilité en charge entre autre du back office des outils financiers. Ce qui correspond à 5,6 ETP directement mobilisés pour l'accueil, la qualification, le diagnostic et l'expertise des projets.

Voici les principaux résultats d'activité, pour l'année 2010, sur le territoire girondin :

- Nombre de projets soutenus : 126 (dont 40 projets d'économie sociale et solidaire)
- Nombre de garanties accordées : 107, pour un montant total de 1 764 k€
- Nombre d'outils de fonds propres accordés : 37, pour un montant de 678 k€
- Nombre de prêts d'honneur NACRE accordés : 77, représentant 503 k€
- Au total, 4 610,9 k€ de financement accordés (prêts bancaires, fonds propres et NACRE)
- Impact sur l'emploi : les interventions financières d'Aquitaine Active en 2010 ont contribué à créer 236 emplois et à en consolider 370.

2- Programme d'actions 2011 sur le territoire de la CUB

Dans sa proposition de partenariat, Aquitaine Active sollicite la CUB pour intervenir sur 3 axes distincts :

> Assurer la présence d'Aquitaine Active sur la CUB : une mission de diagnostic, d'expertise et de financement des projets d'économie sociale et solidaire.

Dans le prolongement des partenariats existants avec le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de Gironde, Aquitaine Active propose de renforcer sa capacité d'intervention le territoire d'agglomération pour concevoir, en lien avec les services communautaires et les communes, une réponse de proximité en matière de diagnostic, d'expertise et de financement des projets d'économie sociale et solidaire.

Cette réponse s'inscrira dans nos politiques communautaires et nos priorités en matière de développement d'activités d'économie sociale et solidaire, puisque Aquitaine Active pourra cibler les projets à forte valeur ajoutée pour notre territoire (nouveaux services de mobilité, de réemploi type ressourceries-recycleries, de nouveaux modes de consommation-distribution, initiatives de coopératives d'habitants, activités d'éducation à l'environnement et au développement durable etc).

L'objectif était d'accueillir et diagnostiquer, sur l'année 2010, 20 porteurs de projets, réaliser 17 études de faisabilité débouchant sur 6 décisions positives de financement. Le bilan montre que ces objectifs ont été atteints : 26 porteurs de projets de la CUB accueillis (45 pour la Gironde), dont 9 ont fait l'objet de décisions de financement favorables après le passage en comité d'engagement (19 pour la Gironde). Au niveau girondin, ce sont ainsi 251 emplois qui ont pu être créés ou consolidés.

En 2011, pour maintenir de tels résultats d'activité, il est prévu que Aquitaine Active renforce sa présence et sa visibilité dans l'agglomération (temps « fléchés », permanence, antenne, etc.).

Budget prévisionnel de l'association en 2011 :

Le budget d'Aquitaine Active pour 2011 sur le pôle « économie sociale et solidaire » est de 211 001 € TTC. La participation de la CUB sollicitée est de 10 000 €.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	7 671	Ventes de produits finis, prestations de services	3 000
Services extérieurs (locations, assurances...)	26 512	Subventions d'exploitation: Etat Région Département CUB Autres (CDC et FA)	30 000 65 000 68 000 10 000 35 000
Autres services extérieurs (publicité, déplacements)	23 077	Autres produits de gestion courante	1
Impôts et taxes	17 226		
Charges de personnel	134 603		
Dotation aux amortissements, provisions et engagement	1912		
TOTAL	211 001	TOTAL	211 001

> Développer sur le territoire des outils financiers capables d'accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire de la CUB : création d'une ligne de garantie et contribution à une ligne de contrat d'apport associatif

Un grand nombre de projets de l'économie sociale et solidaire sont considérés comme risqués par les banques en raison : des coûts de gestion importants compte tenu de la rentabilité espérée, du manque de qualification des structures en interne sur la gestion financière, du risque lié à la méconnaissance par les partenaires bancaires de l'environnement des structures de l'économie sociale et solidaire.

Pour remédier à cela, Aquitaine Active met en place une palette d'outils financiers apportant des réponses spécifiques, et auxquels la CUB peut contribuer, en venant abonder la ligne de garantie et la ligne de Contrat d'Apport Associatif.

- La création d'une ligne de garantie :

L'effet levier sur le financement bancaire est très important : un euro versé par un partenaire local permet de garantir 6 € d'emprunts bancaire

Un euro collecté à l'échelon départemental ou inter communal permet de mutualiser 3 € collecté auprès des partenaires d'Aquitaine Active (Etat, Conseil Régional, CDC, partenaires privés...). Cette dotation est hébergée dans la société Financière France Active Garanties, cadre juridique nécessaire et qui héberge aujourd'hui toutes les lignes de garanties des fonds territoriaux de France Active.

Chaque Fonds Territorial France Active peut alors engager jusqu'à 12 € de caution, en tablant sur un taux de sinistre limité à 33% du fait de la qualité d'instruction et du suivi du dossier. Cette capacité d'engagement de 12 € couvre à son tour jusqu'à 24 euros de prêt, pour une quotité garantie de 50%.

Fin 2010, la ligne de garantie présentait une dotation consolidée de 678 478 €. En 2010, 34 garanties ont été accordées pour un montant total de prêts bancaires de 1 428 000 €. La ligne est consommée à ce jour à hauteur de 13% de sa capacité d'engagement. Les nouvelles dotations, dont celle de la CUB (10 000 €), permettront d'accompagner, d'ici à 2012, 147 nouveaux projets mobilisant un prêt moyen de 25 k€ et une garantie à hauteur de 50 %. Cette ligne est également abondée par les participations de France active, l'Etat, la CDC (fonds de cohésion sociale), Aquitaine Active, le Conseil Régional, le Conseil général Gironde, le Conseil général Pyrénées Atlantiques.

En 2010, cette ligne a été complétée d'une part par une ligne de compensation de sinistres ouverte par le Conseil Régional d'Aquitaine (utilisée à ce jour à hauteur de 19 701 €), et d'autre part par le dispositif expérimental Cap Tréso, dont l'objectif est de couvrir les tensions de trésorerie et travailler au renforcement des fonds propres.

- La ligne de Contrat d'Apport Associatif :

Malgré la mobilisation de la ligne de garantie, un grand nombre d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire n'arrivent pas à avoir accès aux financements bancaires. La raison première est très souvent liée à un manque de fonds propres. Celui-ci entraîne régulièrement le recours à des lignes de trésorerie court terme qui sont coûteuses à la structure et qui ne résolvent pas le problème.

C'est pourquoi, un outil financier pour le monde associatif : le Contrat d'Apport Associatif. Il se caractérise sous la forme d'une avance remboursable à taux zéro et remboursable sur 5 ans avec un différé de 2 ans. Ainsi, au bout des 5 ans, la capacité initiale de prêt est de nouveau réalimenté afin de soutenir de nouveaux projets.

Le Contrat d'Apport Associatif étant remboursable sur 5 ans, il est aussi nécessaire de travailler sur cette durée pour calibrer l'enveloppe. En 2010, celle-ci a été renforcée avec des dotations à hauteur de 617 000 € afin d'avoir une dotation consolidée à fin 2010 de 1 600 000 €. Les nouvelles dotations permettront d'accompagner pendant la période 2008-2010, 46 nouveaux projets mobilisant un prêt moyen de 18 k€. Elle est aujourd'hui consommée à hauteur de 55%.

L'appel en dotation en 2011 auprès de la CUB est de 10 000 €, sur un montant total de 387 668 €. Les partenaires financiers de cet outil sont France Active, le Conseil Régional, la

CDC, la CUB, l'ANSP, les Conseils Généraux de Gironde, Pyrénées Atlantiques et Dordogne, des établissements financiers et des livrets solidaires (dons des particuliers).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la demande de subvention de l'association loi 1901 Aquitaine Active de 30 000 € au titre de l'année 2011 est recevable dans la mesure où les actions de l'association Aquitaine Active contribuent aux objectifs définis par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

DECIDE

- **Article 1** : D'approuver le programme d'actions de l'association Aquitaine Active présenté au titre de l'année 2011,
- **Article 2** : L'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au titre du programme d'actions 2011, au bénéfice d' Aquitaine Active,
- **Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2011 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.
- **Article 4** : La dépense est à imputer sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2011

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2011

M. FRANCK MAURRAS